

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



Université Cheikh Anta DIOP

**Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport
(INSEPS)**



**MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION POUR
L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX
FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

THEME :

**MICRO-CREDIT ET LUTTE CONTRE
LE CHOMAGE ET LA
PAUVRETE : L'EXPERIENCE DE
L'ASACASE**

**Présenté par :
M. Oumar BA**

M002-04

**Sous la Direction de :
M. Amadou Ibrahima DIA
Professeur à l'INSEPS**

Année universitaire 2000-2002

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



Université Cheikh Anta DIOP

Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport
(INSEPS)



MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION POUR
L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX
FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME :

**MICRO-CREDIT ET LUTTE CONTRE
LE CHOMAGE ET LA
PAUVRETE : L'EXPERIENCE DE
L'ASACASE**

Présenté par :
M. Oumar BA

Sous la Direction de :
M. Amadou Ibrahima DIA
Professeur à l'INSEPS

Année universitaire 2000-2002



***MICRO CREDIT ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA
PAUVRETE : L'EXPERIENCE DE L'ASACASE***

DEDICACES

Je dédie ce mémoire :

- A mon défunt Père et a ma vaillante mère qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

Je le dédie aussi à :

- A mon épouse Maïmouna Diallo, pour son assistance permanente, son sens du devoir, qui l'amènent à assumer avec générosité le rôle de mère de tous mes enfants ;
- A Monsieur Pape Ayoba Dramé pour son soutien courageux, signe d'une grandeur d'âme et d'une noblesse de l'esprit ;
- A mes enfants, Amadou, Awa, Khadidiatou, et à mes nièces et neveu, Ami, Fatou, et Matar, pour qui je souhaite être un exemple.

REMERCIEMENTS

Je remercie toutes les personnes qui m'ont appuyé, aidé et accompagné durant mes deux années d'études à l'INSEPS. Je pense notamment à :

- Amadou Ibrahima Dia, chef de département pour son soutien, ses conseils et sa généreuse compréhension.

Aux professeurs :

- Aminata Diack ;
- Fara Mbodj ;
- Ousmane Sané ;
- Michel Diouf ;
- Oumar Daouda Sognane.

SOMMAIRE

PAGES

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

ELUCIDATION DES CONCEPTS DE CHOMAGE ET DE PAUVRETE 9

CHAPITRE II

SITUATION DU CHOMAGE ET DE LA PAUVRETE AU SENEGAL 11

CHAPITRE III

PLACE DU MICRO CREDIT DANS LES DIFFERENTES STRATEGIES DE
LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE 15

CHAPITRE IV

LIMITES DES POLITIQUES DE MICRO CREDIT DANS LA LUTTE CONTRE
LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE 19

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE 24

CHAPITRE II

HISTORIQUE DE L'ASACASE 25

CHAPITRE III

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR ASACASE 29

CHAPITRE IV

VISION DU MICRO-CREDIT DE ASACASE COMME MOYEN
DE LUTTE CONTRE LE COMAGE ET LA PAUVRETE 43

CHAPITRE V

RESULTATS QUANTITATIFS OBTENUS PAR L'ASACASE 46

CHAPITRE VI

EXPERIENCE DE L'ASACASE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE 48

CHAPITRE VII

LES PARTENAIRES DE L'ASACASE 53

CHAPITRE VIII

UNE PRESENCE REMARQUEE DANS LES RESEAUX AFRICAINS 54

INTRODUCTION

Au Sénégal les politiques de stabilisation des années 70, les programmes d'ajustement structurel des années 80 et la dévaluation du franc CFA, avaient contribué à la réalisation de performances macro-économiques et macro-financières.

Cependant, ces performances n'ont pas contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations. Bien au contraire, on a assisté de part et d'autre à l'approfondissement de la pauvreté et à l'accroissement du taux de chômage, notamment celui des jeunes. Cela a amené le Ministère du Plan à affirmer que " le défi auquel est confronté le Sénégal, est celui de créer les conditions propices pour renouer avec une forte croissance durable répartie de façon moins inégalitaire. Une croissance durable et soutenue constitue l'objectif central pour lequel doit être conçu le développement humain optimal, particulièrement l'allègement de la pauvreté (cf. programme de lutte contre la pauvreté, décembre 1997.

Comme le rappelait la Direction du Plan et le PNUD, " Le Programme National de Lutte Contre la Pauvreté " cherche à répondre aux besoins et préoccupations de ceux qui, pour diverses raisons, ne bénéficient pas des résultats de la croissance en raison de leur exclusion du processus de développement ".

La lutte contre le chômage et la pauvreté est le principal défi auquel les autorités sont confrontées. La promotion de l'emploi non salarié par l'appui à la création de micro et petites entreprises créatrices d'emplois

et de revenus occupe une place prépondérante dans les différentes stratégies envisagées.

Malgré des résultats apparemment significatifs, cette stratégie est loin de faire l'unanimité.

N'entend-on pas souvent des voix s'élever contre cette pratique jugée inadéquate car permettant tout au plus aux populations de survivre et non de sortir de leur situation de pauvreté ?

Les difficiles conditions d'accès au crédit, les taux d'intérêt élevés, la faiblesse des crédits accordés, la faiblesse des marges bénéficiaires, le caractère éphémère des projets financés et les difficultés d'accumulation seraient à l'origine de ces critiques.

Malgré cela, on a noté ces dernières années une démultiplication des structures de micro crédit, encouragées en cela aussi bien par les populations, les pouvoirs publics que les bailleurs de fonds.

Les points de vue différents, et parfois totalement contradictoires, posent la nécessité de mieux appréhender la meilleure stratégie pour juguler le chômage et la pauvreté qui constituent un défi majeur pour les pouvoirs publics et une préoccupation constante des populations.

Cette présente étude a la modeste ambition de contribuer à cet éclairage. Elle s'appuiera sur une expérience concrète menée par l'Association sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités Socio économiques (ASACASE).

L'ASACASE qui intervient dans ce secteur depuis 1992, s'est fixé comme objectif global de lutter contre le chômage et la pauvreté et de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes.

Pour les commodités de l'exposé, nous avons décidé d'élucider d'abord les concepts de chômage et de pauvreté, de cerner la situation et les caractéristiques du chômage et de la pauvreté au Sénégal, d'identifier la place du micro crédit dans les différentes stratégies de lutte en cours, ainsi que ses forces et ses faiblesses. Dans une deuxième partie nous présenterons l'expérience de l'ASACASE, sa stratégie d'intervention, ses résultats et les perspectives envisagées.

ELUCIDATION DES CONCEPTS DE CHOMAGE ET DE PAUVRETE

A/ LE MICROCREDIT

Le terme "micro crédit" est apparu à la fin des années 1970 à la suite de l'initiative du professeur Muhammad Yunus qui est le fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh. Pourtant, le micro crédit existait depuis bien longtemps, dans les pays en développement. Avant le développement des ONG et des institutions de micro financement (IMF), le micro crédit était lié à l'usure (de petites sommes accordées par un prêteur local à des taux d'intérêts souvent très élevés) qui servait plus à enrichir l'usurier qu'à favoriser le développement d'activités.

Le micro crédit correspond à des petits prêts accordés à des populations défavorisées. Il est destiné à aider au démarrage et au soutien des activités de communautés et de familles les plus en difficulté. Dès son lancement, la Grameen Bank a privilégié l'octroi de crédits aux femmes qui sont bien souvent exclues pour des raisons culturelles des systèmes de crédit traditionnels. Cette orientation a été poursuivie par la plupart des IMF.

Le micro crédit est particulièrement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il soutient les petits commerces, les achats de matériels et de bestiaux pour les exploitations rurales ou d'équipement pour les artisans.

L'objectif primordial du micro crédit est de promouvoir le développement et l'éradication de la pauvreté grâce à une forme d'aide qui ne s'apparente plus à de l'assistance pure et simple. Prêter de petites sommes à des personnes considérées comme non-solvables selon les critères marchands permet de développer de nouvelles activités et de nouveaux emplois dans des pays ou des régions où l'épargne et le crédit sont peu pratiqués.

B/ LE CHOMAGE

Nous considérons ici comme chômeur toute personne en état de travailler, qui désire travailler et qui n'a pas d'emploi. Il existe d'autres définitions, mais nous décidons de retenir celle-là pour des raisons de commodité. Nous parlerons ainsi invariablement de chômeur ou de demandeur d'emploi.

C/ LA PAUVRETE

Le Ministère sénégalais du plan, définit le concept de pauvreté, comme recouvrant " l'ensemble des privations qui affectent un être humain ". Les privations tournant essentiellement autour de l'accès aux services sociaux de base. Une étude de 1992 fixe le seuil de la pauvreté à 3 324 F CFA par habitant et par mois. Selon cette même étude 30 % des ménages sénégalais vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Cette moyenne générale cache mal des disparités entre zone rurale (75 %) et zone urbaine, entre régions et entre villes.

ANALYSE DE LA SITUATION DU CHOMAGE ET DE LA PAUVRETE AU SENEGAL

Le Sénégal est un pays de l'Afrique de l'ouest et couvre une superficie de 197 000 km², avec une population de 9 millions d'habitants soit une densité de 43 habitants par KM². Le taux d'accroissement est de 2,6% par an.. La population active est de 44,'% de la population totale. Les femmes représentent 43% de cette population active. Cette population active se répartie comme suit dans les différents secteurs de l'économie:

- Agriculture 77 %
- Industrie 8 %
- Tertiaire 15 %

56,9 % des adultes hommes sont analphabètes, contre 76,8 % pour les femmes.

Le PIB est évalué selon la BCEAO à 260 073 000 000 F CFA et le taux de croissance réel de ce PIB est estimé selon le Ministère des finances à 5% en 1998..

Selon l'indice de développement humain élaboré par le PNUD, le Sénégal est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Les femmes et les jeunes semblent être les publics les plus affectés par la pauvreté.

A l'instar de la plupart des pays africains, la population sénégalaise est jeune. Le taux de croissance de la population, les déperditions scolaires en rapport avec les politiques d'ajustement et de restructuration, la limitation des recrutements dans la fonction publique, ont

particulièrement renforcé le chômage chez les jeunes, ainsi que leur paupérisation.

Les femmes constituent à leur tour à peu près 52 % de la population. Elles sont particulièrement affectées par le chômage or leur responsabilité familiale a accru. En effet la dislocation de la cellule de base de la société, la famille s'est traduite par un phénomène nouveau " la femme chef de famille ". Elles représentent 16 % des chefs de familles, sans que cet accroissement se traduise par un accroissement des revenus.

Le Sénégal a entrepris depuis 1979 différents programmes de réformes, de stabilisation et d'ajustement visant à atténuer les déséquilibres macroéconomiques et macro financiers. Si ces programmes ont eu des effets positifs à maints égards, il faut toutefois signaler qu'ils ont engendré des effets négatifs notamment sur l'emploi, et l'accès aux biens primaires. En effet la restructuration du système bancaire, le désengagement de l'Etat avec ses conséquences sur la fermeture des sociétés de développement rurales, la restructuration industrielle se sont traduits par les pertes importantes d'emploi. A cela il faut ajouter la limitation des recrutements au niveau de la fonction publique et les sorties massives des diplômés de l'enseignement. En milieu rural, le recul de la pluviométrie est venu accélérer la baisse du pouvoir d'achat des populations. Cela a en partie favoriser une forte migration locale et internationale.

Les statistiques du Ministère sénégalais de l'emploi, nous fournit les indications assez révélatrices de l'emploi au Sénégal :

- Augmentation du taux de chômage de 70 % en dix (10) ans ;
- plus de 2000 pertes d'emplois entre 1993 et Novembre 1994 soit en un an ;
- taux de chômage des jeunes de 15 à 35 ans situé entre 30 et 34 %.

Selon la Banque Mondiale, le taux de chômage global se situerait à 40 % actuellement.

Tout ceci faisait dire au commissariat général à l'emploi en 1992 déjà que " la situation de l'emploi au Sénégal depuis plus d'une décennie est marquée par un chômage endémique. Malgré de nombreuses actions entreprises par le Gouvernement pour lutter contre l'expansion du phénomène, le chômage reste préoccupant notamment celui des jeunes ".

Le niveau de pauvreté a atteint un seuil tel, qu'il est devenu une menace pour la stabilité économique et sociale du pays. Une analyse de l'état de la pauvreté au Sénégal, permet d'appréhender l'ampleur du phénomène.

En milieu rural, la pauvreté se manifeste surtout par un revenu monétaire très faible, un niveau de consommation très bas et une très faible couverture des services sociaux. En milieu urbain, elle se manifeste aussi par une limitation de l'accès aux services urbains, l'absence d'un système de solidarité et d'appui.

Selon la banque mondiale, les régions les plus touchées sont Kolda

(53 %) Fatick (44 %), Louga (40 %), Kaolack (40 %), Tambacounda (40 %) et Ziguinchor (38 %).

Le département le plus touché semble être Kédougou avec 80 % et le département le moins touché serait celui de Mbacké avec 6, 5 %. La ville de Dakar concentrerait à elle seule plus de 50 % des pauvres en milieu urbain. Le département de Pikine, concentre l'essentiel des pauvres de Dakar surtout dans sa zone péri-urbaine. A Guinaw Rail par exemple on évalue le revenu moyen mensuel à moins de 2000 F CFA.

En milieu urbain la pauvreté a engendré ou renforcé certains fléaux, comme la prostitution, la délinquance, le banditisme etc....

Pour venir à bout des fléaux de chômage et de pauvreté, l'Etat a mis en place un important dispositif de lutte à travers plusieurs programmes. Comme on le constatera, le micro crédit occupe une place importante dans chacun de ces plans.

PLACE DU MICROCREDIT DANS LES DIFFERENTES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE.

Pour réduire considérablement le chômage et la pauvreté, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs programmes nationaux.

En ce qui concerne spécifiquement la pauvreté, il a été mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté. Ce programme est actuellement composé de trois sous-programmes :

- Le Fonds de Développement Social, financé par la banque mondiale il couvre les régions de Louga, Kaolack, Fatick, Dakar et Kolda ;
- Le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté financé par le PNUD. Il intervient dans les régions de Dakar, Saint-Louis, Tamba et Diourbel ;
- Le programme de lutte contre la pauvreté financé par la BAD. Ce programme couvre les régions de Diourbel, Kolda, Tamba, Dakar et Louga.

Tous ces programmes se fixent comme objectifs la réduction considérable de la pauvreté dans les régions et les localités les plus touchées.

Les actions seront réalisées dans le cadre des composantes ci-après :

- Accroissement des revenus et création d'emplois ;
- Amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;

- Renforcement des capacités productives des bénéficiaires et du système de suivi des conditions de vie des ménages ;
- Promotion économique des femmes.

S'il est vrai, que les sous programmes exécutent d'autres volets qui doivent concourir à la facilitation de l'accès des populations aux services sociaux de base, il n'en demeure pas moins vrai que le volet d'appui à la génération de revenus occupent en leur sein une place prépondérante.

Parmi les différents programmes que nous venons de citer, seul le Fonds de développement social ne met pas de fonds de crédit à la disposition des SFD. Le Programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP) et le sous programme financé par la BAD mettent à la disposition des SFD des fonds de crédit pour le financement des activités génératrices de revenus en faveur des publics défavorisés.

Quant à l'agence du Fonds de Développement Social (AFDS), elle ne met à disposition de fonds de crédit. Toute fois elle mise particulièrement sur le micro crédit comme moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

La stratégie retenue par l'AFDS pour accroître l'accès des populations pauvres aux produits et services offerts par les SFD, consiste entre autres à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des SFD partenaires. Ces mesures incitatives devraient permettre à la SFD contractante avec l'AFDS d'accepter de décentraliser son intervention vers des zones traditionnellement laissées pour compte mais ciblées au préalable par l'AFDS.

L'AFDS ne met pas à disposition une ligne de crédit. Après avoir constaté, que ce n'est pas par manque de liquidités que les SFD n'interviennent pas dans certaines zones, mais plutôt pour des questions de charges et de rentabilité, l'agence accepte pour atteindre sa cible, de couvrir les charges récurrentes à l'extension de la SFD partenaire dans la zone préalablement ciblée par l'AFDS.

L'agence accorde une grande importance au renforcement des capacités de la SFD partenaire pour une bonne prise en charge des communautés ciblées.

Il est aussi visé par l'agence, l'amélioration du service épargne et de crédit de la SFD partenaire par une bonne adaptation de l'offre de services aux besoins et capacités des populations pauvres.

Au terme du programme, la SFD partenaire doit rester une SFD performante qui s'inscrit dans une logique de pérennisation malgré la prise en compte des besoins de crédit des populations pauvres.

Il ressort de ce qui vient d'être dit que le micro crédit est une composante essentielle de tous les sous-programme de lutte contre la pauvreté. Il en est aussi de même pour les programmes de lutte contre le chômage.

Les pouvoirs publics ont initié plusieurs programmes de lutte contre le chômage et notamment celui des jeunes.

On peut noter entre autres programmes en cours :

- Le Fond national de Promotion des Jeunes (FNPJ) ;
- Le Fond National d'Action pour l'Emploi (FNAE) ;

- Le programme ASC-emploi ; etc.

Le crédit pour la création de micros et petites entreprises occupe une place importante dans chacun de ces programmes.

Tout ceci confirme l'idée qu'il est généralement admis que pour lutter contre le chômage et la pauvreté, le micro crédit reste un levier essentiel du processus.

Cependant l'analyse de la stratégie d'intervention de plusieurs SFD pourrait amener à relativiser un tel point de vue. Nous pensons en effet que pour lutter efficacement contre la pauvreté, le micro crédit doit être perçu par les SFD comme un moyen et non une finalité.

Nous nous proposons d'analyser ci-après les limites du micro crédit comme moyen de lutte contre le chômage et la pauvreté.

LIMITE DES POLITIQUES DE MICRO-CREDIT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE

On distingue généralement trois sortes de crédits :

- **le crédit bancaire** ou crédit classique, qui ne fait pas l'objet de notre étude ;
- **le crédit mutualiste** des mutuelles d'épargne et de crédit ;
- **le crédit direct** comme celui pratiqué par l'ASACASE.

Le crédit direct se distingue par le crédit mutualiste d'épargne et de crédit par le fait que les structures de crédit direct ne mobilisent pas l'épargne et ne font pas de l'épargne un préalable pour accéder au crédit.

Nous notons aujourd'hui une floraison de mutuelles d'épargne et de crédit qui se fixent comme objectifs de lutter contre le chômage et la pauvreté. Une analyse fine du système mutualiste d'épargne et de crédit permet à notre sens de relativiser son impact réel dans la lutte contre le chômage et la pauvreté.

Le système de crédit mutualiste est caractérisé par les points suivants :

- Epargne préalable avant d'être éligible au crédit ;
- Obligation d'être membre pendant plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier de crédit ;

- Une fourchette de crédit très nivelée vers le bas et un montant de prêt déterminé en fonction du montant de l'épargne ;
- Absence d'un dispositif d'appui technique et de suivi conseil ;
- Taux d'intérêt assez élevé ;
- Financement de projets de renforcement d'activité et non de création d'activités nouvelles.

A / LA CONTRAINTE DE L'ÉPARGNE PRÉALABLE

Pour accéder au prêt d'une structure mutualiste d'épargne et de crédit, il est exigé au bénéficiaire d'épargner au préalable. Cela constitue un handicap important pour les personnes très pauvres. Une des caractéristiques de la pauvreté, n'est-elle pas une incapacité à satisfaire aux besoins de base et donc à épargner? En faisant de l'épargne une condition d'accès au crédit, on écarte de fait les publics les plus vulnérables. En effet, la plupart des jeunes et des femmes que nous ciblons se trouvent très généralement à des niveaux de précarité qui ne leur permettent pas de faire une épargne significative. Quand on sait que le montant du prêt est déterminé dans la plupart des cas en fonction du montant épargné, on se rendra compte des difficultés que peuvent rencontrer des personnes pauvres pour émerger.

B / L'OBLIGATION D'ÊTRE MEMBRE PENDANT PLUSIEURS MOIS AVANT D'AVOIR DROIT A UN PRÊT

Nous constatons aussi, que les réalités du secteur informel sont telles que, les jeunes ont besoin parfois d'un financement rapide pour saisir

certaines opportunités qui se présentent. Les structures mutualistes qui exigent du promoteur qu'il attende six (6) mois avant d'avoir droit au prêt ne prennent pas en compte ce type de besoin.

C / UNE FOURCHETTE DE CREDIT NIVELEE VERS LE BAS

Le montant des prêts n'est pas très élevé eu égard aux contraintes liées à l'observation de certains ratios prudentiels liés à la gestion de l'épargne des membres qui peuvent à tout moment retirer leur argent. De ce fait, les structures mutualistes ne peuvent que consentir de tout petits prêts qui ne sont pas de nature à pouvoir favoriser une accumulation du capital. Seules des activités de survie sont généralement susceptibles d'être financées. Les prêts consentis ne permettent pas vraiment aux bénéficiaires de sortir de leur situation de pauvreté.

D / TAUX D'INTERET ASSEZ ELEVE

Les taux d'intérêt des structures mutualistes sont généralement très élevés. Cela peut handicaper dans certains cas la rentabilité des projets financés.

E / FINANCEMENT DE PROJETS DE RENFORCEMENT D'ACTIVITES ET NON DE CREATION D'ACTIVITES NOUVELLES

La plupart des structures mutualistes refusent de financer des projets en création et souhaitent souvent ne financer que le renforcement d'activités des micro-entrepreneurs pour minimiser les risques liés à l'inexpérience des promoteurs. Cette disposition ne permet pas la prise

en compte des personnes pauvres qui veulent tenter leur chance pour la première fois et qui n'ont pas de moyens..

F / ABSENCE D'UN DISPOSITIF D'APPUI TECHNIQUE ET DE SUIVI- CONSEIL

Les structures mutualistes ne donnent que le crédit, alors que les besoins des micros entrepreneurs sont plus vastes. Ils ont aussi bien besoin de crédit que de formation, de suivi conseil etc.

De manière plus générale, il faut se rappeler que le crédit mutualiste n'est pas spécialement destiné au financement de la micro entreprise. Il a pour vocation première de répondre au besoin de crédit de ses membres quels qu'ils soient :

- équipements familiaux
- cérémonies familiales,
- consommations, etc.

Ainsi, les structures mutualistes ne sont pas suffisamment outillées pour accompagner les micros entrepreneurs. La lutte contre le chômage étant très actuelle, les structures mutualistes, les pouvoirs publics et certains bailleurs de fonds ont pensé sans approfondir l'analyse, l'orientation et le fonctionnement de ces organismes, des structures en faire des structures de lutte contre la pauvreté. Cependant, ce n'est pas la nécessité ou l'importance du système mutualiste qui sont remis en cause. Il permet de manière évidente de mobiliser l'épargne locale et de lutter contre la pratique d'usure à laquelle les populations démunies sont souvent vulnérables.

L'inadéquation de certaines politiques de crédits sont dans la plupart des cas à l'origine du caractère éphémère des micros entreprises financées. Cela n'est pas le propre seulement des structures mutualistes. On peut noter entre autres exemples, le cas du projet des maîtrisards, du GOPEC, etc. En ce qui concerne ces deux derniers exemples, c'est plutôt l'absence d'un dispositif adéquat d'appui et d'accompagnement qui a été à l'origine de l'échec relatif.

L'intérêt de l'ASACASE c'est qu'avant de se lancer dans le micro crédit et l'appui à la création et à la gestion de micros et petites entreprises, elle a d'abord procédé au bilan des initiatives précédentes. Sa stratégie d'intervention tient compte des leçons tirées des expériences précédentes.

Une longue phase d'étude et d'expérimentation menée pendant 3 à 4 ans avec des partenaires bailleurs de fonds, a amené l'ASACASE à mettre en place des outils qui semblent adaptés aux conditions et capacités des jeunes micro-entrepreneurs dans une stratégie de lutte contre le chômage et la pauvreté.

Comme on s'en rendra compte, l'ASACASE a tenté de prendre en compte l'ensemble des défaillances évoquées plus haut et qui handicapaient considérablement l'épanouissement des micros et petites entreprises appuyées. Nous vous proposons maintenant la présentation et l'analyse de cette expérience..

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

L'ASACASE (Association sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités Socio-Economiques) est une association à but non lucratif reconnue sous le récépissé N°8728/M.INT.-DAGAT/DEL/AS et agréée en qualité d'ONG par arrêté N°12.02.1999/000971 MFASSN/DDC.

L'ASACASE est reconnue par le Ministère des Finances comme structure de financement décentralisé depuis novembre 1999.

A / BUT

Le but de l'ASACASE c'est de lutter contre le chômage et la pauvreté en favorisant l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes.

B / STRATEGIE

Pour atteindre ce but, l'ASACASE appuie les publics cibles dans la création et le développement de micros entreprises génératrices d'emplois et de revenus.

HISTORIQUE DE L'ASACASE

Vers les années 1980, l'Etat du Sénégal, a sollicité l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP) pour l'inviter à initier un programme d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes urbains.

En vue de réaliser ce programme, l'AFVP avait décidé de s'associer à la Sauvegarde du nord, une autre ONG française.

Ces deux ONG, initient à partir de 1988 des expériences d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes à Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor, à travers des structures appelées SACASE (Structure d'Appui à la Création d'Activités Socio-Economiques.)

Les SACASE avaient pour objet d'accompagner techniquement les services locaux qui voulaient initier des programmes d'insertion socio-économique des jeunes. C'est ainsi qu'un volontaire du progrès sera envoyé en 1989 à Ziguinchor pour conseiller entre autres les services locaux, tels que le centre de sauvegarde, l'ENDA, le Développement Social et le CDEPS. Il faut noter qu'aucun appui logistique ou financier n'était prévu pour ces structures.

Les expériences initiées à Ziguinchor et à Dakar n'ont pas été concluantes. La SACASE de Dakar devait d'ailleurs être fermée après

deux ans d'expérience. Celle de Ziguinchor devait suivre. C'est à cette période qu'un collègue Inspecteur-adjoint fut affecté au CDEPS de Ziguinchor en qualité de directeur en juillet 1991 notamment.

Ce collègue connaissait déjà le dossier de la SACASE, du fait de son implication à la conception du projet en sa qualité de Directeur du CDEPS de Matam et partenaire de l'AFVP dans cette zone. Il avait participé avec des volontaires du progrès à l'exécution de programmes d'insertion des jeunes, et à la réflexion pour la mise en œuvre des SACASE .

Dès sa prise de service, le collègue a proposé une autre orientation de la SACASE, qui était implanté au CDEPS depuis 1989. Ainsi, l'action d'appui des ONG françaises était recentrée sur le CDEPS seulement. Celui-ci était maintenant chargé par les deux ONG de l'exécution technique du projet SACASE et était assisté pour cela par un volontaire français. La structure ne se limiterait plus à faire qu'un appui technique et des conseils, mais serait doté de moyens financiers qui lui permettraient financer directement les projets des jeunes. A partir de ce moment la SACASE a connu un regain d'activités et les premiers projets seront financés en fin 1991.

Les partenaires français avaient vivement apprécié les résultats obtenus par le CDEPS dans l'élaboration de dossiers de projets, la formation en gestion et le suivi des micro-entrepreneurs Le Directeur du CDEPS était devenu le responsable technique de la SACASE et était chargé entre



autres du choix des projets, et responsable de la politique de crédit et de recouvrement.

Les résultats obtenus continuaient de s'améliorer. En 1993, l'AFVP décide de se désengager du suivi du projet SACASE au profit de l'ONG Sauvegarde du Nord, qui s'adjoindra les services d'une ONG Belge, le FCD (Fonds de Coopération pour le Développement.)

Le Ministère de la Jeunesse pour marquer son intérêt pour le programme avait envoyé Le Directeur de la Jeunesse de l'époque, M Camara en France en 1993 sur invitation de la Sauvegarde. Cette mission avait permis un meilleur cadrage du partenariat.

A la fin de l'année 1995, la Sauvegarde du Nord décide à son tour d'arrêter son programme de coopération au Sénégal pour passer le relais à une ONG sénégalaise appelée ASACASE (Association Sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités Socio-Economiques). Quant à l'ONG belge, le FCD, il continuait à financer l'ASACASEI.

Il faut rappeler que, la Sauvegarde du nord au moment de son désengagement avait adressé une lettre d'information au Ministère. La Directrice technique de la Sauvegarde en France, a aussi rencontré en septembre 1996 la Direction de la Jeunesse pour lui faire part de son retrait et de la décision de transférer ses compétences à trois ONG sénégalaises à savoir " CONCEPT " pour tout ce qui touche le programme d'appui organisationnel des ONG, " PACTE " pour ce qui concerne l'animation des quartiers, et " ASACASE " en ce qui concerne l'insertion socio-économique des jeunes en milieu urbain.

Selon les ONG belge et française, de telles compétences ne pouvaient être transférées qu'à des associations qui développeraient des cadres de partenariat avec les Ministères concernés. Il n'était pas concevable juridiquement parlant qu'un service de l'Etat comme le CDEPS octroie en son nom des crédits en empochant des intérêts.

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR L'ASACASE

Pour réussir son appui aux jeunes et aux femmes dans la création et la gestion de micros et petites entreprises génératrices d'emplois et de revenus, l'ASACASE mets en œuvre un certain nombre d'activités composées de services non financiers d'appui et d'accompagnement techniques et un service financier, le micro crédit.

Ces services ont été conçus après une analyse fine de la situation et des capacités des jeunes et des femmes, en rapport avec les leçons tirées d'expériences précédentes. Nous décrivons et analysons ces différents services ci-après.

A / LES SERVICES NON FINANCIERS

- Accueil, information et orientation des porteurs ;
- Appui méthodologique dans le montage technique de dossier de projets ;
- Formation en gestion de micro-entreprises ;
- Suivi-conseil après la création dans la gestion de la micro-entreprise.

1a. Accueil, information, orientation des jeunes chômeurs et des femmes qui veulent créer une activité, ou les créateurs qui cherchent à développer leurs activités.

L'accueil constitue la première étape de l'accompagnement du porteur de projet. Il n'en demeure pas moins une phase essentielle de notre dispositif. Il requiert de la part du conseiller de grandes capacités

d'écoute, qui lui permettront de bien " sentir " le projet du promoteur, de voir l'adéquation du couple porteur de projet / projet, de tester les motivations, les limites et les capacités du promoteur en vue de concevoir un accompagnement pédagogique approprié, et d'aider ainsi le porteur à mieux formuler son idée de projet. Après cette phase, l'ASACASE décide de poursuivre le cheminement avec le porteur ou l'oriente vers une autre structure. C'est à travers la phase d'accueil qu'on mesure la présence de toute la dimension humaine dans notre dispositif d'accompagnement. Elle permet de mieux connaître le promoteur. Cela demande de fortes dispositions en animation. L'absence de cette dimension humaine dans certaines stratégies d'accompagnement explique en partie beaucoup d'échecs de structures d'appui.

L'ASACASE a ainsi compris que chaque porteur est unique et requiert un accompagnement spécifique.

2a. Appui méthodologique pour le montage technique des dossiers de projets pour les jeunes et les femmes. Le montage de dossiers de projets comprend :

- L'étude de marché ;
- L'étude technique ;
- Les études de rentabilité ;
- Le montage financier.

Les structures classiques de crédit demandent aux jeunes et aux femmes de présenter des dossiers de projets bien ficelés. Mais ces jeunes au chômage ou dans l'informel n'ont pas la compétence requise

pour monter de tels dossiers, et ne peuvent pas se payer les services de bureaux d'études. D'autres structures par contre, si elles acceptent d'aider les jeunes dans ce domaine, montent les dossiers de projets en lieu et place des intéressés. Pour l'ASACASE cependant, le montage de dossier est une phase essentielle de formation pour le jeune porteur inexpérimenté. De manière progressive et pédagogique nous accompagnons le jeune dans le montage de son dossier. Pendant cette phase déjà, il se sent suffisamment impliqué et responsabilisé. C'est une manière aussi de tester sa motivation. Les connaissances acquises pendant cette phase de montage lui seront particulièrement utiles dans la gestion de son projet futur (étude de marché, prix de revient, compte d'exploitation, plan de trésorerie, etc.....

Naturellement le contenu de cet appui peut être moduler selon les qualités et les capacités du candidat créateur, selon aussi qu'il s'agit de création ou de développement d'une micro-entreprise existante.

3a. Formation en gestion de micro-entreprise

des modules très simples de formation en gestion ont été conçus pour les créateurs. Le contenu de chaque formation dépend du niveau du promoteur. Si le promoteur est analphabète, un membre du personnel est formé, avec l'accord du promoteur, pour tenir les comptes. Des documents comptables très simples sont remis aux promoteurs après la formation. Ils doivent les utiliser dans leur gestion quotidienne.

Pour mener à bien tous ces objectifs, l'ASACASE s'est doté d'un réseau de compétences à profil très diversifié, qui l'appuie chaque fois qu'elle en fait la demande. Ce réseau comprend des services techniques, des ONG, et des représentants des collectivités locales.

La méthodologie de l'ASACASE commence à produire des résultats intéressants, et inspire plusieurs autres structures nationales ou africaines.

4a. *Suivi-conseil après création* : Se soumettre au suivi de l'ASACASE est une condition pour obtenir un prêt. Les créateurs de l'informel ne voient pas au départ la nécessité d'une gestion scientifique. Ils s'en aperçoivent après quelques mois de suivi. Le jeune créateur a besoin de suivi et de conseils dans la conduite de son projet. Compte-tenu de son inexpérience, le suivi doit être très rapproché au départ. Le contenu du suivi de l'ASACASE varie selon l'état d'avancement du projet et qui se répartit comme suit :

✓ **Phase de financement et d'installation**

Le plan de financement est conçu de commun accord avec le porteur de projet. Une fois accepté, il est tenu de le respecter. Pendant cette phase, l'accent est mis sur :

- L'élaboration de lignes directrices et de repères pour l'empêcher de se brouiller dans ses choix et ses options ;
- Le respect des coûts prévisionnels d'investissements ;

- Le respect du plan de financement et du contenu du dossier de projet.

✓ **Phase de démarrage de la production**

L'accent est alors mis sur :

- Les formalités administratives ;
- Le recrutement du personnel et la répartition des tâches ;
- L'organisation de la production ;
- Et surtout l'enregistrement correct des écritures comptables.

✓ **Phase d'extension de la production**

Pendant cette phase, nous insistons sur :

- Le marketing et les relations avec la clientèle et les fournisseurs ;
- La politique de crédits clients ;
- La sincérité des écritures comptables ;
- L'analyse et le commentaire du compte d'exploitation.

Le suivi de l'ASACASE n'est pas inhibiteur pour le promoteur. Il est souple, pédagogique et responsabilisant. Il vise l'autonomie complète du promoteur et est par conséquent dégressif.

La méthodologie globale de l'ASACASE, pourrait ne pas s'appliquer globalement à tous les promoteurs individuels de projets. Il est tenu compte de leur profil, de leur expérience, de leurs capacités avant d'insister ou pas sur tel ou tel aspect.

Elle ne s'applique pas entièrement aussi aux tout petits projets dont le montant global de l'investissement dépasse rarement 50 000 F CFA (vendeur de galettes, vendeur de fruits etc.....

Pour ce type d'activités l'accompagnement est simplifié au maximum, sans pour autant remettre en cause l'objectif de transfert de compétences pour l'amélioration de la qualification du promoteur.

B / LE SERVICE FINANCIER : LE MICRO CREDIT

L'ASACASE pratique aussi le micro crédit pour financer aussi bien des projets de création de MPE que des projets de renforcement d'activités présentés par nos cibles. Nous présentons ci-dessus la politique de crédit et la vision de ASACASE du micro-crédit comme moyen de lutte contre le chômage et la pauvreté

1b. Le Crédit individuel et le crédit collectif

En accord avec les pratiques antérieures de l'ASACASE, a mis en place un système de crédit touchant aussi bien les individus que les groupes.

L'appui au groupe peut permettre de dynamiser et de renforcer le potentiel associatif. Il permet également de jouer sur la caution solidaire. Cependant ASACASE récusera la stratégie qui voudrait se cantonner uniquement au groupe.

La finalité de l'action est, il faut le rappeler, de favoriser l'insertion socio-économique des publics défavorisés, voir marginalisés et une bonne partie de ce public se trouve en dehors des associations et des groupes.

La participation à une association ou à un groupement est déjà un pas important vers l'intégration sociale. Il faut penser aussi à ceux qui n'ont pas encore accompli ce pas et qui souhaiteraient bien être financés pour tenter de sortir de la pauvreté.

Tout en gardant à l'esprit que la création d'entreprise est une affaire individuelle, et que l'entreprise est d'abord pour l'entrepreneur un moyen de création de richesse et d'affirmation de sa personnalité, ASACASE favorise la promotion individuelle de la personne qui désire s'affirmer à travers la création d'une entreprise.

L'expérience prouve que les porteurs individuels de projets, une fois financés créent en retour des emplois.

2b. Les cibles prioritaires de l'ASACASE

Les cibles prioritaires sont les groupes vulnérables des zones ciblées.

Le DSRP (document de stratégie de réduction de la pauvreté) définit la vulnérabilité comme suit : " Etat de dénuement parfois dû à l'absence et à la faiblesse de revenus et de ressources devant permettre de faire face aux besoins et qui expose l'individu à des risques parfois difficiles à surmonter ".

Une étude du PNUD réalisée sur la perception de la pauvreté par Ousmane GUEYE en 2001, considère les ménages suivants comme faisant partie des groupes vulnérables dirigés par :

- de vieilles dames sans ressources,
- des veuves sans soutien,

- des invalides,
- des femmes divorcées sans revenus,
- des déflatés,
- des ménages d'orphelins totaux etc....

A cela s'ajoutent les handicapés, les jeunes chômeurs, les réfugiés etc....

Ces groupes constitueront une cible privilégiée de l'ASACASE.

Cependant, une attention particulière est portée sur des cibles moins pauvres, mais sérieusement affectées.

3b. Le choix des activités prioritaires

Comme dit précédemment, la stratégie que l'ASACASE met en œuvre est en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Lutter efficacement contre la pauvreté par le micro-crédit suppose un bon choix des activités à financer. De préférence, ces activités devraient répondre à 3 critères essentiels :

- 1) être de nature à générer une valeur ajoutée et à valoriser les produits et l'environnement local ;
- 2) être rentables et capables de supporter le remboursement du crédit et de générer des revenus ;
- 3) être techniquement à la portée des populations.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) a indiqué des causes de la pauvreté par exemple dans le milieu rural.

Par le micro-crédit, ASACASE essaie d'agir sur certaines de ces causes. Nous citerons ici quelques causes pour illustrer nos propos. Parmi les causes de la pauvreté en milieu rural, celles-ci sont prioritairement citées :

- vétusté et caractère rudimentaire du matériel agricole ;
- vétusté du sol et manque d'entrants ;
- manque d'encadrement des activités complémentaires ;
- l'ignorance ;
- perte de troupeaux ;
- manque d'intrants agricoles ;
- déficit d'entreprenariat.

Toute activité de nature à améliorer ces situations, sera soutenue ou financée de manière prioritaire.

Conformément aux orientations du DSRP, les activités suivantes sont aussi fortement soutenues :

- activités générant des revenus ruraux non agricoles (tourisme, transformation etc....) ;
- activités de pêche ;
- activités artisanales etc....

4b. Le taux d'intérêt appliqué

Le taux d'intérêt appliqué est de 1,5 % dégressif mensuel.

5b. Le plafond de prêt

La fourchette de financement des prêts s'étale généralement de 100 000 F CFA à 3 000 000 F CFA, mais en fait dépasse rarement les 1 000 000 F CFA. En effet, l'ASACASE évite de donner un financement important à des promoteurs qui n'ont pas encore l'expérience de la micro entreprise.

Ainsi, la stratégie de l'ASACASE dans le cadre de ce projet consistera à financer peu au départ en se réservant la possibilité d'augmenter les prêts si le besoin se fait sentir et si le promoteur fait preuve de compétences à gérer plus et mieux.

Pour éviter le détournement de l'objectifs des prêts, les promoteurs seront accompagnés et suivis dans la mise en place de l'entreprise (achats prévisionnels, passations de marchés, etc..

6b. La Garantie

L'expérience prouve qu'il est particulièrement risqué de consentir des prêts sans prendre de garantie. La spécificité de l'ASACASE n'est pas en fait de supprimer la garantie, mais plutôt de trouver des formes de garantie assez souples et qui soient à la portée des cibles. La forme de garantie la plus usitée est l'aval sur salaire qui est présenté par un proche du promoteur.

Les réalités de la famille sénégalaise ou de la société sont telles, que le porteur d'un projet de crédit trouve généralement dans son entourage un proche qui accepte de l'avaliser.

Toutes les formes de garantie légale sont acceptées.

7b. Le différé

Le temps de différé est fonction de la nature du projet, et s'étale généralement sur une période de 1 à 6 mois.

8b. La durée du prêt

La durée du prêt sera de 0 à 36 mois.

En effet, pour le financement du matériel agricole par exemple, il est nécessaire d'établir le paiement sur 3 ans pour permettre au paysan de rembourser correctement.

- Pour les activités saisonnières, le remboursement ne se fera pas mensuellement mais seulement après les récoltes.

Toutes ces dispositions sont prises pour que nos produits soient adaptés aux réalités du monde rural.

9b. Les frais de dossier

Tout promoteur financé par l'ASACASE dans le cadre de ce projet paiera des frais de dossiers qui varient selon le montant du financement accordé.

- ◆ Pour les prêts de 0 à 300.000, les frais de dossier sont de 15.000 F CFA ;
- ◆ Pour les prêts de 300.000 à 750.000, les frais de dossier sont de 20.000 F CFA ;

- ◆ Pour les prêts de 750.000 à 1.000.0000, les frais de dossier sont de 30 000 F CFA ;
- ◆ Pour les prêts de plus de 1.000.000, les frais de dossier sont de 40.000 F CFA.

10b. Parcours du promoteur pour accéder à un financement du projet

Voilà le parcours que le promoteur doit suivre pour obtenir tout l'appui de l'ASACASE.

1) La demande adressée au responsable de l'antenne ;

2) Entretien avec le responsable de l'antenne ;

3) Montage de l'avant projet avec le promoteur ;

4) Approbation des demandes de financement.

C'est le Comité de Crédit qui a la responsabilité d'analyser et de donner son avis sur les demandes de financement, sauf dans les cas où le niveau de financement n'atteint pas 300.000 F CFA, dans ce dernier cas, c'est un comité restreint interne qui prend la décision du financement sous réserve de l'approbation du Directeur de l'ASACASE.

Les décisions du Comité de Crédit sont souveraines.

Le rôle du Comité de Crédit est de:

- apporter un appui technique à l'ASACASE dans l'appréciation des dossiers de projets ;

- donner un avis motivé sur les décisions de financement;
- apporter un regard extérieur et un plus d'objectivité dans le choix des projets.

Le comité de crédit se réunit, analyse et donne son avis pour tout projet dont le montant est supérieur à 300.000 F CFA.

Les décisions du Comité de Crédit peuvent être :

- d'un avis favorable, donc projet à financer ;
- d'un avis favorable, donc à financer mais sous réserve de modifications ;
- d'un avis défavorable, projet à ne pas financer.

5 - Formation en gestion de micro entreprise ;

6 - Signature du contrat de prêt

C'est l'ultime étape avant la mise en place des financements. Le promoteur, son aval ainsi que le responsable du projet signent le contrat de prêt en présence d'un Notaire.

7 - Installation du projet

Le montant du financement n'est pas remis automatiquement au promoteur. Les décaissements se font par tranches en fonction du plan de décaissement du projet. Le promoteur est assisté par un agent de crédit pour toutes les opérations de dépenses; ceci dans le but d'éviter des détournements d'objectifs. Toutes les factures d'achat seront libellées au nom de l'ASACASE.

8 - Remboursement et recouvrement.

Il ressort de notre expérience que 80% des promoteurs viennent rembourser spontanément. 15% remboursent dès la première relance et le reste après. Pour gérer et assurer un bon recouvrement, nous avons recruté un ancien huissier qui est responsable de la signature des contrats et du recouvrement des dossiers en retard, et le cas échéant des contentieux

VISION DU MICRO-CREDIT COMME MOYEN DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE

L'ASACASE définit ainsi sa mission et cela depuis 1992 : " contribuer dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, en appuyant les jeunes et les femmes dans la création et la gestion de micro et petites entreprises génératrices d'emplois et de revenus ".

Comme cela se voit, l'ASACASE s'est placée très tôt dans le champ de la lutte contre la pauvreté.

Le micro-crédit n'est donc pas pour l'ASACASE une finalité, mais un moyen d'assurer l'auto promotion des publics défavorisés.

Trois caractéristiques nous distinguent de la plupart des structures de crédit.

A / UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIEE

L'ASACASE n'offre pas que le crédit à sa cible.

En plus du crédit, l'ASACASE offre une gamme assez variée de services non financiers d'appui technique qui contribuent à renforcer les compétences techniques du promoteur et à son autonomisation. Il s'agit des services suivants.

- accueil, information, orientation des porteurs d'idées de projet.
- appui méthodologique dans la conception et l'élaboration des dossiers de projet.

- formation à l'utilisation des outils simplifiés de gestion.
- suivi-conseil, encadrement après le financement du projet.

Nous jugeons que ces services sont particulièrement nécessaires quand on veut atteindre et faire avancer les plus pauvres, c'est à dire les moins préparés à devenir entrepreneurs modernes.

B/ L'OBTENTION DU CREDIT N'EST PAS LIEE A L'OBLIGATION D'UNE EPARGNE PREALABLE

Ce qui caractérise les plus pauvres, c'est une incapacité à satisfaire leurs besoins de base. Logiquement, ils auront des difficultés pour épargner.

L'ASACASE pense qu'exiger une épargne préalable c'est écarter d'office les plus pauvres qui constituent notre cible prioritaire.

ASACASE exige seulement que le promoteur soit techniquement appuyé, formé et encadré dans l'exécution de son projet. L'épargne n'est donc pas un préalable pour accéder à un crédit de l'ASACASE.

C/ UNE SIMPLIFICATION DES PROCEDURES DE GARANTIES

Les difficultés à mobiliser des garanties crédibles sont une autre caractéristique des plus pauvres. Pour ne pas les écarter des services de crédit, l'ASACASE utilise souvent, la caution solidaire, le parrainage, le cautionnement par des notables etc....Cela permet à l'ASACASE de s'adapter aux possibilités et capacités des plus pauvres.

D/ UN SOUCI PERMANENT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT

Après financement, l'ASACASE ne se contente pas seulement du remboursement à 100 % du montant dû. Au-delà du remboursement, L'ASACASE se préoccupe de l'impact du crédit sur l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées.

Le service de suivi-conseil permet une évaluation périodique de l'état du projet financé. Cela permet d'éviter que le promoteur rembourse sur le capital.

En plus de cette disposition qui permet de calculer les revenus générés par le projet, l'ASACASE procède avant déblocage du financement, à une évaluation de l'état de pauvreté du promoteur suivant certains indicateurs contenus dans une fiche d'analyse.

Après remboursement, le promoteur remplit aussi une fiche similaire. La comparaison des deux fiches permet de cerner l'impact du financement.

Dans notre démarche, tout en cherchant à atteindre un taux de recouvrement au moins égal à **96,5 %**, nous voulons éviter deux choses :

- fixer des modalités et conditions d'accès au crédit hors de portée des publics pauvres ;
- que le remboursement du crédit ne compromette la viabilité du projet et l'impact positif recherché sur le promoteur.

LES RESULTATS OBTENUS EN 2001

A/ POUR LES SERVICES NON-FINANCIERS

- Accueil 2 994 personnes
- Etude de projet 937 dossiers élaborés
- Formation 39 sessions
- Suivi 505 projets

B / POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS

Répartition des bénéficiaires selon le sexe dans les zones d'intervention de l'ASACASE.

Rubriques	Total	% Total	Pikine	Diourbel	Kolda	Ziguinchor
Hommes	218	35%	65	77	24	52
Femmes	382	60%	133	153	32	64
Groupe	34	5%		12	1	21
Total	634	100%	198	242	57	137

Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans les zones d'intervention de l'ASACASE :

Rubriques	Total	Total %	Pikine	Diourbel	Kolda	Ziguinchor
18 à 35ans	239	38%	66	127	22	24
35 à 45ans	280	45%	79	99	31	71
Plus 45ans	94	15%	53	16	4	21
Total	613	100%	198	242	57	116

**EXPERIENCE DE L'ASACASE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE
PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PAUVRETE**

L'ASACASE a une très forte expérience dans la conduite de missions et le financement de programmes de lutte contre la pauvreté en faveur de publics vulnérables. A titre d'exemples, nous citons ici quelques missions conduites et réussies par l'ASACASE:

Le programme d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes affectées par la crise en Casamance

Cofinancé par l'USAID et l'Asacase, ce programme est un projet de facilitation de l'accès au crédit et aux services non financiers d'appui technique aux jeunes et femmes entrepreneurs.

Le budget global est de 585 622 692 F CFA (19,14 % apport Asacase) avec un fonds de crédit de 192 000 000 FCFA.

➤ **Le projet d'appui à la création et au développement d'activités rémunératrices en Casamance**

C'est un projet exécuté en cofinancement avec le CRS dans la région de Ziguinchor. Il a une durée de 18 mois à compter d'octobre 2001. Il vise à appuyer :

64 micros entreprises de jeunes de la région ayant l'opportunité d'être réinsérés dans le marché central Saint-Maure et ceux qui ont des difficultés pour trouver un fonds de roulement pour leur commerce ;

70 micros entreprises dans les familles déshéritées (femmes et jeunes surtout) ;

64 micros entreprises constituées de GIE de jeunes et de femmes parrainés par des Associations Villageoises de Développement.

Le budget global de ce programme est de 86 770 834 F CFA (8,76 % apport Asacase) avec un fonds de crédit de 48 000 000 F CFA.

➤ **Le programme d'Appui à la création d'Activités Socio-Economiques en faveur des jeunes urbains de Ziguinchor.**

Ce programme est financé par le CCFD pour 15 000 000 F CFA par an depuis 1999 en appui institutionnel et pour appuyer 12 micros entreprises par année; par l'accueil, l'orientation, l'accompagnement au montage de projet, la formation, le financement et le suivi conseil après financement ; avec un fonds de crédit de 3 500 000 F CFA.

➤ **Le programme prioritaire de développement urbain (PPDU)**

Ce programme est financé le Ministère français des affaires étrangères pour 92 000 000 F CFA par an depuis 2000 dans le cadre du développement local urbain par le biais de la création de micros et petites entreprises génératrices d'emplois et de revenus..

➤ **Le programme Handicap International – ASACASE -**

Handicap International et ASACASE ont signé une convention de partenariat pour la création et le développement de micro projets en faveur des personnes handicapées de l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS) section de Ziguinchor. Ce programme a pour objectif de créer 12 micros entreprises en faveur des handicapés..

➤ **La Convention de partenariat AFRICARE/ASACASE**

ASACASE et AFRICARE ont décidé d'unir leurs efforts pour la création et le développement de micros entreprises dans le milieu rural pauvre et notamment dans le département de Bignona.

L'ASACASE consent à mobiliser un fonds de crédit de **20 000 000 F CFA** et à suivre le recouvrement du crédit. En contrepartie, AFRICARE assure le montage de projets et la formation des bénéficiaires.

➤ **Le Programme ASC-EMPLOI Jeunes**

C'est un programme de l'Etat du Sénégal d'appui à la création de micros entreprises en faveur des jeunes regroupés dans les Associations Sportives et Culturelles sur le territoire national. Son exécution a été confiée à l'ASACASE et permis le financement de 100 projets de GIE d'ASC de jeunes pour un montant de plus de 230 000 000 de francs en raison de 10 projets par région.

➤ **Le programme du fonds national d'action pour l'emploi (FNAE)**

Le FNAE est un programme de l'Etat du Sénégal d'appui à la création de micros entreprises en faveur des chômeurs Sénégalais sur le territoire national. Il permis le financement de 112 projets pour un montant global de plus de 300 000 000.

Ce fonds a permis de renforcer les efforts de résolution du conflit Casamançais en appuyant la mise en place de micro projets en faveur d'anciens maquisards du MFDC suivis et financés par l'ASACASE.

➤ **Le Programme des nations unies pour le developpement (PNUD)**

Le PNUD et l'ASACASE ont signé un accord de partenariat renouvelable depuis 2000 dans le cadre de l'exécution du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP) à travers les sous-programmes (I et II. C'est une ligne de crédit de 80 000 000 F CFA répartie entre la région de Diourbel (30 000 000 F CFA) et Pikine Guinaw-Rail (50 000 000 F CFA).

Ce programme est financé à 37.5% par le SP1 et à 62.5 par le SP2. Dans le cadre de ce partenariat, l'ASACASE favorise l'insertion socio-économique des jeunes et femmes à titre individuel ou collectif par le financement de micro-projets d'un montant maximal de 500 000 F CFA .

➤ **L' association des jeunes agriculteurs de CASAMANCE (AJAC.**

L'AJAC est un partenaire stratégique et relais qui permet à l'ASACASE de mieux exécuter les programmes en milieu rural pauvre. L'AJAC parraine certains agriculteurs pauvres qui ne peuvent pas mobiliser des garanties formelles et leur permet ainsi d'accéder au crédit de l'ASACASE

L'ASACASE possède une forte expérience dans la collaboration avec les collectivités locales. Elle est liée par des protocoles formels de collaboration avec le conseil régional et la mairie de Ziguinchor, la mairie de Pikine, le conseil régional de Diourbel etc..

LES PARTENAIRES DE L'ASACASE

Pour réaliser ses objectifs l'Association sénégalaise d'Appui à la Création d'Activités Socio-Économiques (ASACASE) est en partenariat avec différentes structures nationales et internationales que sont :

- L'USAID ;
- Catholic Relief Service (CRS);
- Le Comité Catholique contre la Faim et le Développement (CCFD) ;
- Handicap International ;
- AFRICARE ;
- L'Etat du Sénégal ;
- Le conseil régional de Ziguinchor;
- Le conseil municipal de Ziguinchor ;
- Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance (AJAC).

UNE PRESENCE REMARQUEE DANS LES RESEAUX AFRICAINS

L'ASACASE est membre fondateur de plusieurs réseaux africains de micro crédit ou d'appui à la MPE tels que :

- Le réseau africain des structures d'appui à des projets de jeunes en Afrique, ***Aoudaghost 2000*** ;
- Le Réseau Africain des structures d'Appui aux Micros et Petites Entreprises (**RAMPE**) ;
- Le comite de liaison des Boutiques de Gestion ;
- Le Micro crédit African Institution Network (MAIN).

CONCLUSION

Il ressort de notre analyse et surtout de l'expérience de l'ASACASE que nous avons présentée, que le micro crédit peut effectivement être un moyen efficace de lutte contre le chômage et la pauvreté. Cependant pour qu'il en soit ainsi, le crédit à lui seul ne saurait suffire. Les promoteurs de micros et petites entreprises, ont certes besoin de crédit, mais aussi d'accompagnement, de formation et de suivi. Sans ce dispositif complémentaire il est faux de prétendre lutter efficacement et durablement contre la pauvreté.

En ce qui concerne le micro crédit en tant que tel aussi, li doit être conçu d'une certaine manière et respecter autant que possible certaines formes :

- le taux d'intérêt ne doit pas être trop élevé
- les fourchettes de crédit doivent être très larges pour pouvoir prendre en compte les besoins de chacun, du plus petit micro entrepreneur, au petit entrepreneur
- L'octroi du crédit ne doit pas être soumis à l'obligation de l'épargne préalable.

Nous souhaitons que plusieurs expériences similaires à celles de l'ASACASE puissent émerger partout au Sénégal pour permettre une plus grande prise en compte des besoins des publics les plus défavorisés.

ABREVIATIONS

ASACASE : Association Sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités
Economiques

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

IMF : Institution de Micro Financement

ONG : Organisation non Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

SFD : Structure de Financement Décentralisé

PELCP : Programme Elargie de Lutte Contre la Pauvreté

AFDS : Agence du fond de Développement Social

FNPJ : Fond National de Promotion des Jeunes

FNAE : Fond National d'Action pour l'Emploi

ASC : Association Sportive et Culturelle

GOPEC : Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de
Concertation

CEDEPS : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportif

AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès

- DSRP** : Document de Stratégie de Réduction pour la Pauvreté
- USAUD** : United Agence for International Development
- CRS** : Catholique Relief Service
- BPDU** : Programme Prioritaire pour Développement Urbain
- ANHMS** : Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal
- AJAC** : Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance
- CCFD** : Comité Catholique Contre Fin pour le Développement
- MPE** : Micro et Petite Entreprise
- RAMPE** : Réseau Africain d'Appui à la Micro et Petite Entreprise
- MAIN** : Micro Credit African institutions Network

BIBLIOGRAPHIE

Document d'enquête sur la pauvreté au Sénégal

Le DSRP Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Rapports sur la situation des demandeurs d'emploi en 1998

Rapports d'activités de l'ASACASE

